

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 608

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 7 du projet de loi propose, à titre expérimental, la mise en place d'une "contribution pour la justice économique" que la partie demanderesse à un litige devant le tribunal des activités économiques devra verser pour avoir accès au juge. Il s'agit d'une remise en cause grave des principes de gratuité et d'accessibilité à toutes et tous de la justice. Les écologistes s'y opposent fermement et demandent la suppression de cet article.